



A votre service à l'hôpital Notre assurance complémentaire hospitalière

Avec notre assurance complémentaire à adapter sur mesure, le libre choix de l'hôpital et un confort sur mesure vous sont garantis.

Prestation hospitalière à la carte

L'assurance des soins obligatoire couvre uniquement le séjour en division commune d'un hôpital figurant sur la liste du canton de domicile (sauf pour les urgences). En cas de traitements hospitaliers hors canton, elle rembourse au maximum le tarif en vigueur dans le canton de domicile du patient. Notre assurance complémentaire hospitalière vous laisse libre dans le choix de votre hôpital, de la prestation et du confort lors de votre séjour. Elle vous protège contre d'éventuels frais supplémentaires et vous garantit en tout temps un service optimal adapté à vos besoins.

Des soins avantageux

- Libre accès à tous les hôpitaux pour soins aigus de Suisse
- Libre choix du médecin à l'hôpital
- Confort d'une chambre à un ou deux lits
- Rabais de famille attrayants
- Rooming-in, hébergement et restauration pour un parent ou pour un enfant
- Contributions à des cures de bain
- Assurance de voyage Vacanza gratuite

**visana**

A votre service, tout simplement.

Nos assurances complémentaires hospitalières

Hôpital division commune

- Libre accès à tous les hôpitaux pour soins aigus de Suisse
- Prestations complémentaires telles que cures, rooming-in et assurance de voyage Vacanza

Hôpital division mi-privée

- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse
- Plus de confort dans une chambre à deux lits
- Prestations complémentaires telles que cures, rooming-in et assurance de voyage Vacanza

Hôpital division privée

- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse
- Plus d'intimité dans une chambre à un lit
- Couverture totale des coûts en cas d'urgence dans le monde entier
- Prestations complémentaires telles que cures, rooming-in et assurance de voyage Vacanza

Hôpital Flex

- Flexibilité maximale dans le choix de la division hospitalière
- Libre choix de la division hospitalière (commune, mi-privée, privée) avant chaque séjour hospitalier
- Possibilité de passer dans une division supérieure (mi-privée ou privée) contre paiement d'une participation aux coûts
- Deux variantes de participation aux coûts pour un prix sur mesure
- Limites supérieures de participation avantageuses pour les familles
- Prestations complémentaires telles que cures, rooming-in et assurance de voyage Vacanza

Variante Hôpital Flex

Division choisie en cas d'hospitalisation	Variante 2/4 Participation aux coûts par année civile	Variante 4/8 Participation aux coûts par année civile
Commune	Aucune	Aucune
Mi-privée	CHF 2000.–	CHF 4000.–
Privée	CHF 4000.–	CHF 8000.–

Aperçu des prestations

	Hôpital division commune	Hôpital Flex	Hôpital division mi-privée	Hôpital division privée
Libre choix du médecin		(✓) ¹	✓	✓
Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse	✓		✓	✓
Séjour dans une chambre à un lit		(✓) ²		✓
Séjour dans une chambre à deux lits		(✓) ³	✓	
Séjour dans une chambre à plusieurs lits	✓	✓		
Libre choix de la division au moment de l'hospitalisation		✓		
Assurance de voyage Vacanza	✓	✓	✓	✓
Rooming-in	✓	✓	✓	✓
Forfait accouchement en cas d'accouchement en ambulatoire		✓	✓	✓
Cures thermales	✓	✓	✓	✓

¹ Si vous optez pour la division mi-privée ou privée, vous pouvez choisir librement votre médecin lors d'une hospitalisation.

² Vous pouvez choisir la division privée lors d'une hospitalisation et vous participez aux coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance de base en fonction de la variante choisie.

³ Vous pouvez choisir la division mi-privée en cas d'hospitalisation et vous participez aux coûts qui ne sont pas couverts par l'assurance de base en fonction de la variante choisie.

